Place au vélo en Saumurois a pour objet de développer l'usage du vélo sur le territoire de Saumur Val de Loire, concourant ainsi à la défense de l'environnement naturel, à l'amélioration de la santé publique, à la sécurité routière, à l'amélioration du cadre de vie et à une mobilité plus inclusive.

En ce milieu d'été des panneaux sont apparus dans le centre ville de Saumur « pied à terre obligatoire » supposant l'interdiction d'y circuler à vélo.

Nous sommes contre l'installation de ces panneaux et nous n'avons pas été consulté à ce sujet.
C'est pourquoi, nous avons interpellé la mairie de Saumur le 10 aout 2026 (voici le courrier envoyé).

Nous rencontrons l'élu en charge des mobilités la semaine prochaine, ce sera l'occasion d'évoquer ce sujet.

Des incohérences à lever

À la lecture des arrêtés de circulation dans le centre ville qui date de 2026, **aucun n'interdit d'y circuler à vélo** (hors marché et hors rue Saint Jean).

Il semble aussi que plusieurs panneaux »sauf vélo » n'aient pas été installés depuis la publication des arrêtés.

Aussi la photo ci-dessus, à l'entrée de la rue Franklin Roosevelt, l'obligation pour les cyclistes à mettre le pied à terre, s'inscrit dans un secteur où pourtant tous les usagers de la route sont autorisés (zone de rencontre) et où les automobilistes sont pour leur part autorisés à circuler entre 5h et 11h du matin. Cette incohérence pose question tant en terme de sécurité qu'en terme de politique en faveur des mobilités actives dans le centre ville.

L'axe Nord-Sud, un axe essentiel à vélo

La rue Franlin Roosevelt et la place Bilange font partie et sont le maillon central de l'axe Nord Sud à Saumur. Un axe structurant et essentiel dans le quotidien des Saumurois·es, tant en terme de circulation et de stationnement. Voici-ci dessous les éléments rapportés par les deux dernières éditions du Baromètre vélo, en 2025 et 2021 :

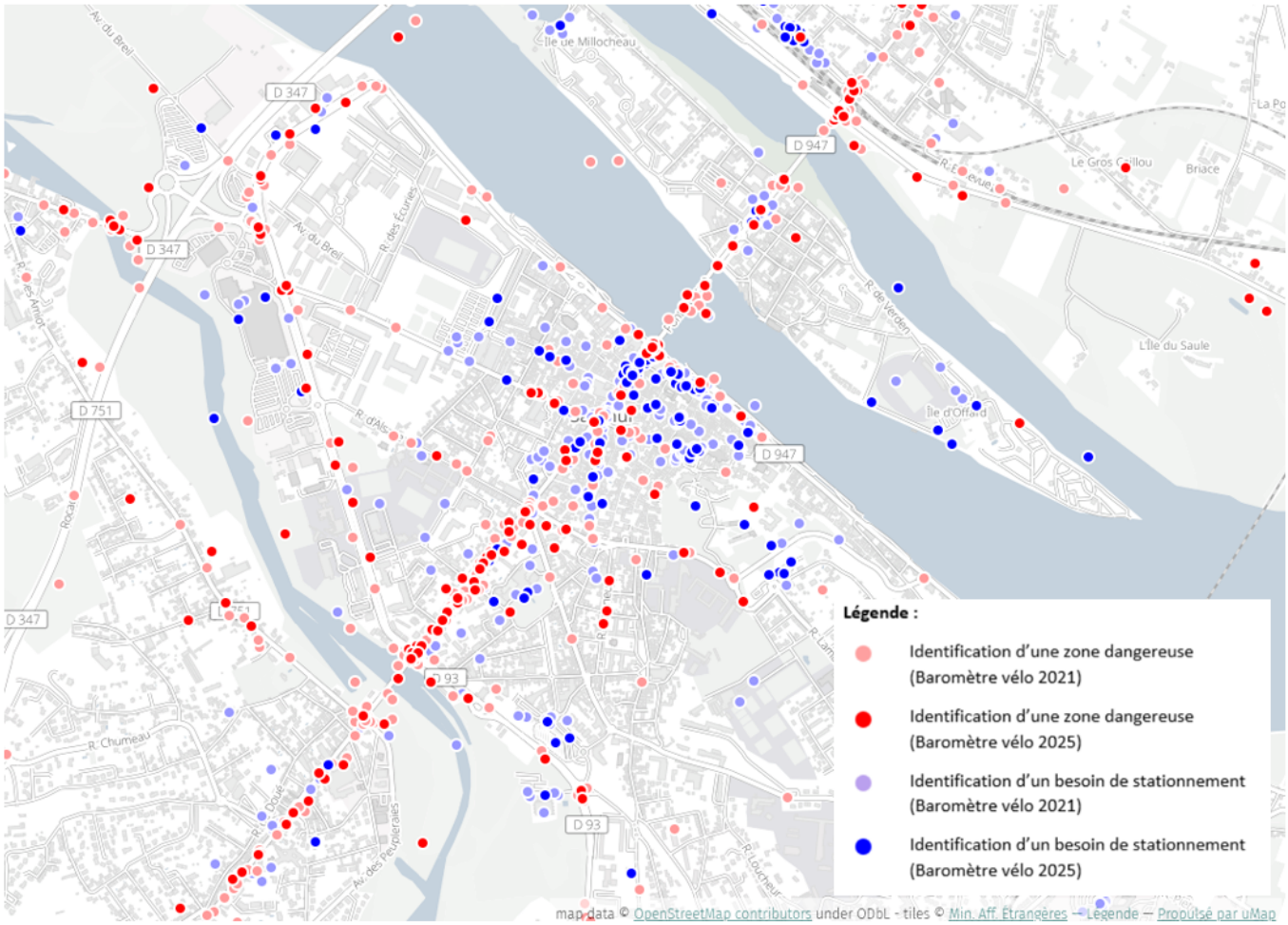

Une carte pour suivre ce dossier

Voici la carte réalisée par l'association qui permet de suive ce dossier avec les axe où l'on peut circuler, ceux ou l'on peut sauf pendant le marché, et ceux ou l'on ne peut pas.

Participez à votre échelle

Si vous êtes interpellé·e à ce propos par la police municipale ou nationale n'hésitez pas à nous faire un mail à contact@placeauveloensaumurois.fr pour décrire comment cela c'est passé. Si vous vous en sentez capable demandez quel arrêté interdit la circulation des cyclistes.

L'association invite tous ces adhérents, adhérentes et plus généralement les cyclistes au quotidien à signaler ces panneaux qui limitent l'accès au centre ville à la mairie via : https://mes-services-plus.fr/

Partager cet article :